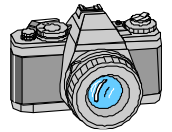


Concours Photos de Chaingy

" Photos insolites de Chaingy "

du 7 mars au 31 juillet 2010



Fiche d'inscription

Partie réservée à l'inscription
N° d'inscription :

Nom du (de la) participant(e)..... Prénom.....

Adresse complète.....

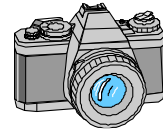
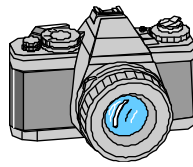
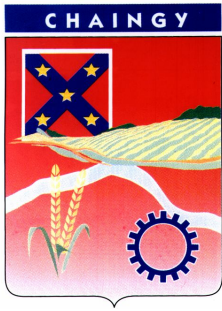
Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Age.....

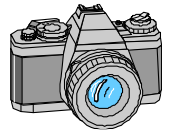
Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et y souscrire sans réserve.

Chaingy, le 2010
Signature du (de la) participant (e),

Photo N°	TITRE (légende ou description)
Photo N° 1
Photo N° 2
Photo N° 3
Photo N° 4



Concours Photos de Chaingy



Le règlement :

Article 1 :

La commission Vie Culturelle et Associative de Chaingy organise un concours de photos (noir & blanc ou couleur) sur le thème précis

" Photos insolites de Chaingy "

Article 2 :

le concours se déroulera du 7 mars au 31 juillet 2010

Article 3 :

Les participants fourniront de 1 à 4 photos, montée sur un support carton rigide
Format minimum 18 x 24 (analogique ou numérique).

Article 4 :

Les photos seront remises au plus tard le 31 juillet 2010, dans une enveloppe avec nom, prénom, adresse, éventuellement numéro de téléphone du participant.
Les photos devront être accompagnées d'un titre légendé.

Article 5 :

Les auteurs des photographies doivent demander l'autorisation des personnes photographiées. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité, en cas de réclamation d'une personne figurant sur un des tirages exposés. Les participants mineurs fourniront également une autorisation parentale.

Article 6 :

Le jury sera constitué des membres de la Commission Vie Culturelle et Associative.

Article 7 :

Les 4 premiers du concours seront primés.

Article 8 :

Les photos primées, après accord du participant, seront présentées pour une exposition, en particulier, lors de la fête du village du 19 septembre 2010, ou publiées dans le bulletin Chaingy Echos.

Article 9 :

Tout litige éventuel sera réglé par le jury de la Commission Vie culturelle et Associative.

Article 10 :

Les résultats seront publiés dans le Chaingy Echos de Novembre 2010.

Article 11 :

La participation vaut acceptation du règlement.